

**OBJET**            **Budget de la Régie Marchés et Droits de Place**  
                         **Bilan/ Rapport d'Activité 2017**

---

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel et commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte administratif, soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter un Bilan/ Rapport d'Activité du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe.

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

OBJET      **Budget de la Régie Marchés et Droits de Place**  
Bilan/ Rapport d'Activité 2017

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 18/3-014 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur EUPHRASIE Didier - 5ème adjoint de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Economie Marchande / Economie Solidaire » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

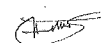
Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Prend acte du Bilan/ Rapport d'Activité 2017 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180623-183014-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2018  
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
28/06/2018



Gilbert ANNETTE

**DGA/ Développement Urbain**  
**DIRECTION ECONOMIE DE PROXIMITE**  
**Régie Marchés et Droits de Place**  
 Affaire suivie par Valérie VLODY  
 Tél. 0262.40.03.78

**RAPPORT D'ACTIVITE  
 DE L'EXERCICE**

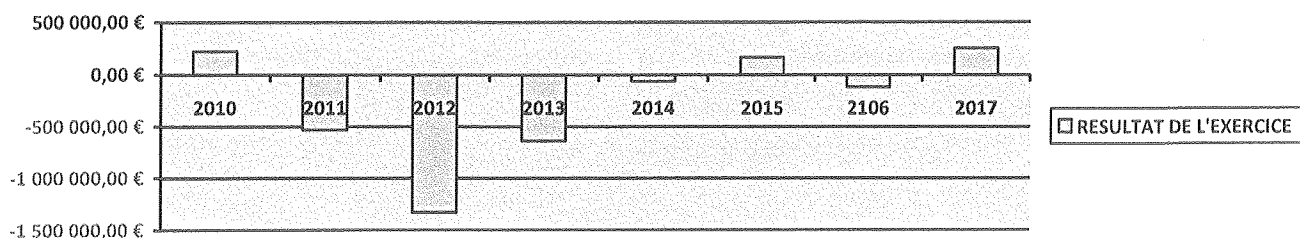
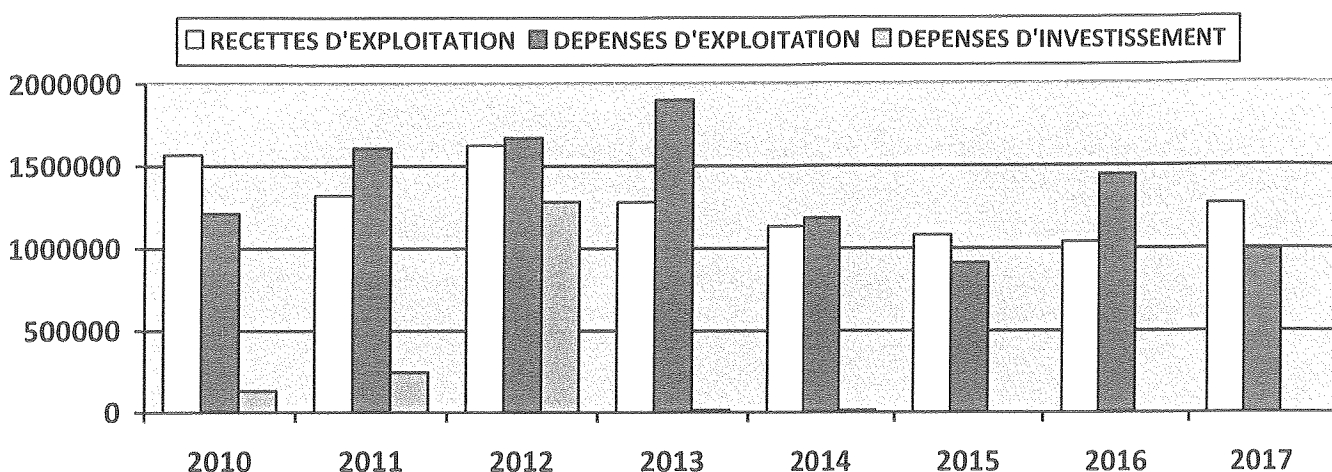
Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2017 se traduit par un excédent global de 251 978,07€ Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 120 527,65 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>EXERCICE 2016</b>			
Report à nouveau	734 050,48 €	134 499,10 €	868 549,58 €
<b>EXERCICE 2017</b>			
Recettes		1 267 208,82 €	
Dépenses	21 889,15 €	993 341,60 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-21 889,15 €</b>	<b>273 867,22 €</b>	<b>251 978,07 €</b>
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>712 161,33 €</b>	<b>408 366,32 €</b>	<b>1 120 527,65 €</b>

## I – Evolution d'activité sur les huit dernières années



### Il fait apparaître :

■ En recettes d'exploitation.....	1 267 208,82€
■ En dépenses d'exploitation.....	993 341,60€
■ En dépenses d'investissement.....	21 889,15€

### En comparaison, l'exercice 2016 faisait apparaître :

■ En recettes d'exploitation.....	1 036 632,96€
■ En dépenses d'exploitation.....	1 443 546,12€
■ En dépenses d'investissement.....	0,00€

En 2017 :

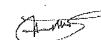
- Les recettes d'exploitation ont légèrement augmenté. En effet, elles ont connu une augmentation de 22,24 % de 2016 à 2017, contre une diminution de 9,6 % de 2015 à 2016.
- Les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, diminué de 31,19% de 2016 à 2017 alors qu'elles avaient augmenté de 15,8 % de 2015 à 2016.
- Quant aux dépenses d'investissement, nous n'en avons pas faites.

## II - Pour l'année 2018, la Régie des Marchés et droits de place a réalisé plusieurs actions.

- un travail de réflexion et de fond sur le marché de nuit avec l'organisation de thématiques d'animation fortes et des marchés qui ont, à certains moments de l'année, attirés plus de 10 000 personnes,
- l'organisation de notre grande braderie du mois d'août dans des conditions de sécurité contraintes,
- l'achèvement d'un projet nouveau le « Saint-Denis Food Truck Tour » qui tend à mettre en place sur le territoire dionysien un ensemble de food truck de qualité,
- la simplification de l'organisation de notre régie,
- La poursuite du travail de mise à jour des conventions d'occupation du domaine public de la Ville,

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180623-183014-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2018  
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
29/06/2018



Gilbert ANNETTE